

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Un Kbis daté de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance qui couvre la responsabilité pour tous les dommages corporels et matériels,
- Copie de la carte nationale d'identité,
- Copie de la carte de commerçant ambulant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TARDIF NE SERA PAS TRAITE.